CFA Sport Animation Occitanie
Maison régionale des sports - 1039, rue Georges Méliès
CS 37093 - 34 967 MONTPELLIER CEDEX 2
www.cfa-sport.com
04 67 61 72 28

ANIMATEUR SOCIO-CULTUREL

BPJEPS LTP - LOISIRS TOUS PUBLICS

Vous êtes avant tout **animateur**.
Vous dirigez un ACM. Vous proposez et faites vivre des projets d'action éducative à destination des enfants, des jeunes et des personnes qui les entourent :

- Vous exercez en autonomie votre activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, sociales et culturelles et dans la limite des cadres réglementaires ;
- Vous êtes responsable de votre action au plan pédagogique et vous avez la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure ;
- Vous développez une logique de travail collectif et partenarial et prenez en compte les démarches d'éducation à la citoyenneté, au développement durable et de prévention ;
- Vous êtes amené à diriger un accueil collectif de mineurs (ACM) ;
- Vous assurez la sécurité des tiers et des publics dont vous êtes garant.

Centre de formation

UFCV
7, rue Chabanon CS 52454
31085 Toulouse Cedex 2
https://www.ufcv.fr

DATES CLÉS

Clôture des inscriptions
06 juin 2023

Début de la formation
28 août 2023

Épreuves de selection
13 juin 2023

Durée de la formation
14 mois

MODALITÉS D'ACCÈS

1. Avoir 18 ans à l'entrée en formation.

2. Répondre aux exigences préalables de la DRJSCS:

- Avoir obtenu le diplôme du PSC1 (voir site de la Protection civile ou de la Croix Rouge pour une inscription en ligne, ou se renseigner auprès d'une caserne des sapeurs-pompiers);
- Être capable de justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe, d'une durée minimale de 200 heures, au moyen d'attestation(s) délivrée(s) par la ou les structures d'accueil.

Sont dispensées de l'attestation de justification d'une expérience d'animation de groupe de 200 heures, les personnes titulaires d'un des diplômes figurant dans la liste suivante :
- BAPAAT (brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien) ;
- CQP (certificat de qualification professionnelle) « animateur périscolaire » ;
- BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) ;
- BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) ;
- Baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale » ;
- Baccalauréat professionnel agricole (toute option) ;
- Brevet professionnel délivré par le ministre de l'agriculture (toute option) ;
- BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport toute spécialité).

CONTACTS

Valérie LAUZENT
valerie.lauzent@ufcv.fr
04 67 87 80 00

MÉTIER VISÉ

Le titulaire du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), exerce le métier d'animateur dans une association, un club sportif ou une entreprise. Il peut également préparer les concours de la fonction publique territoriale (éducateur territorial des activités physiques et sportives, animateur territorial) ou de la fonction publique hospitalière (animateur).

OBJECTIFS ET CONTENUS DE FORMATION

La formation est construite **sur le principe de l'alternance**, prenant appui et utilisant des situations concrètes de travail.

Un soutien individualisé, sur sollicitation du stagiaire, par le biais d'un conseiller pédagogique (personne ressource issue de l'équipe pédagogique et/ou du milieu professionnel et formée à l'accompagnement) ainsi qu'un tutorat en entreprise, sont mis en œuvre dans le cadre de la formation.

UC1 : Encadrer tout public dans toute structure

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Contribuer au fonctionnement d'une structure

UC2 : Mettre en œuvre le projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- Concevoir un projet d'animation
- Conduire un projet d'animation
- Evaluer un projet d'animation

LES UC 1 ET 2 SONT **TRANSVERSALES À TOUS LES BPJEPS.**

UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ de la mention ou de direction d'un accueil collectif de mineurs pour la mention Loisirs tous publics

- Organiser gérer et évaluer les activités
- Encadrer un groupe ou une équipe dans le cadre des activités de la mention
- Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

UC4 : Mobiliser les techniques de la mention pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ de la mention

- Situer son activité d'animation dans un territoire
- Maîtriser les outils et techniques des activités dans la champ de la mention
- Conduire des activités d'animation

Il n'y a pas de durée de validité des UC validées.

Pour valider le BPJEPS et obtenir le brevet professionnel, le candidat devra valider l'ensemble des 4 Unités Capitalisables (UC).

MODALITÉS DE CERTIFICATION

Le **BPJEPS LTP** est délivré par la DRAJES via l'obtention des 4 UC (ou Unités Capitalisables).

- Les UC1 et UC2 sont contrôlées par 1 épreuve en centre (production d'un document + entretien oral de 40').
- L'UC3 est contrôlée par 1 épreuve en centre (production d'un document + entretien oral de 30')
- L'UC4 est contrôlée par 1 épreuve de terrain (production d'un document + mise en situation + entretien)

SUITE ET DÉBOUCHÉS

Avec le **BPJEPS Loisirs tous publics** vous êtes reconnu·e comme professionnel·le de l'animation.
Vous exercez principalement dans le cadre associatif ou d'entreprises de l'économie sociale ainsi qu'auprès des collectivités territoriales.

Cette formation conduit aux métiers de :

- Animateur·trice socio-éducatif·ve
- Animateur·trice jeunesse
- Animateur·trice enfance-jeunesse
- Animateur·trice de quartier
- Animateur·trice socioculturel
- Directeur·trice d'ACM

ACCESSIBILITE HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez être accompagné dans votre entrée en formation ?

Contactez Damien BEDOS, référent handicap du CFA par mail
handicap@cfa-sport.com

Découvrez notre politique d'accessibilité handicap en cliquant ici

TARIF

773€ par mois* **pris en charge intégralement par l'OPCO de l'employeur**

*sous réserve de modifications du Niveau de Prise En Charge (NPEC) par France Compétences

INDICATEURS GÉNÉRAUX CFA

INDICATEURS 2023

Apprentis formés : 1033 apprentis

Taux de réussite aux examens : 78%

Taux d'insertion des diplômés : 92.2% (85% en emploi / 7.2% en formation)
(stats 2022 - enquête en cours pour 2023)

Taux d'abandon : 14%

Enquêtes de satisfaction

Taux de retour enquête Apprentis : 26%
Taux de satisfaction Apprentis : 83%

Taux de retour enquête Employeurs : 25%
Taux de satisfaction Employeurs : 83%

VALEUR AJOUTÉE DU CFA :

- **Stage de sensibilisation au handicap**
- **Accès gratuit au logiciel de carte mentale Mindview**
- **Formation des maîtres d'apprentissage 100% en distanciel**
- **Fond de solidarité apprenti**

INDICATEURS DE LA FORMATION

2021 : 1 apprentis

Taux de réussite : 100 %

Taux de satisfaction : L'indicateur de cette formation n'est pas significatif (- 5 apprentis ayant répondu au questionnaire).

Vous pouvez néanmoins retrouver toutes les informations relatives à la formation sur le site du centre de formation (UFA) en cliquant ici